



**La protection de la ressource au cœur
d'un partenariat pérenne entre
agriculteurs, collectivité et gestionnaire**

Mélanie Hovan
Chambre d'agriculture du Loiret



● Origines de l'opération

▶ Une ressource importante

Les captages du Val : Bouchet, Gouffre, Theuriet

Alimentation en eau potable d'une partie de l'agglomération orléanaise :
130 000 habitants, 10 M de m³ eau consommés/an





● Origines de l'opération

▶ Une ressource vulnérable

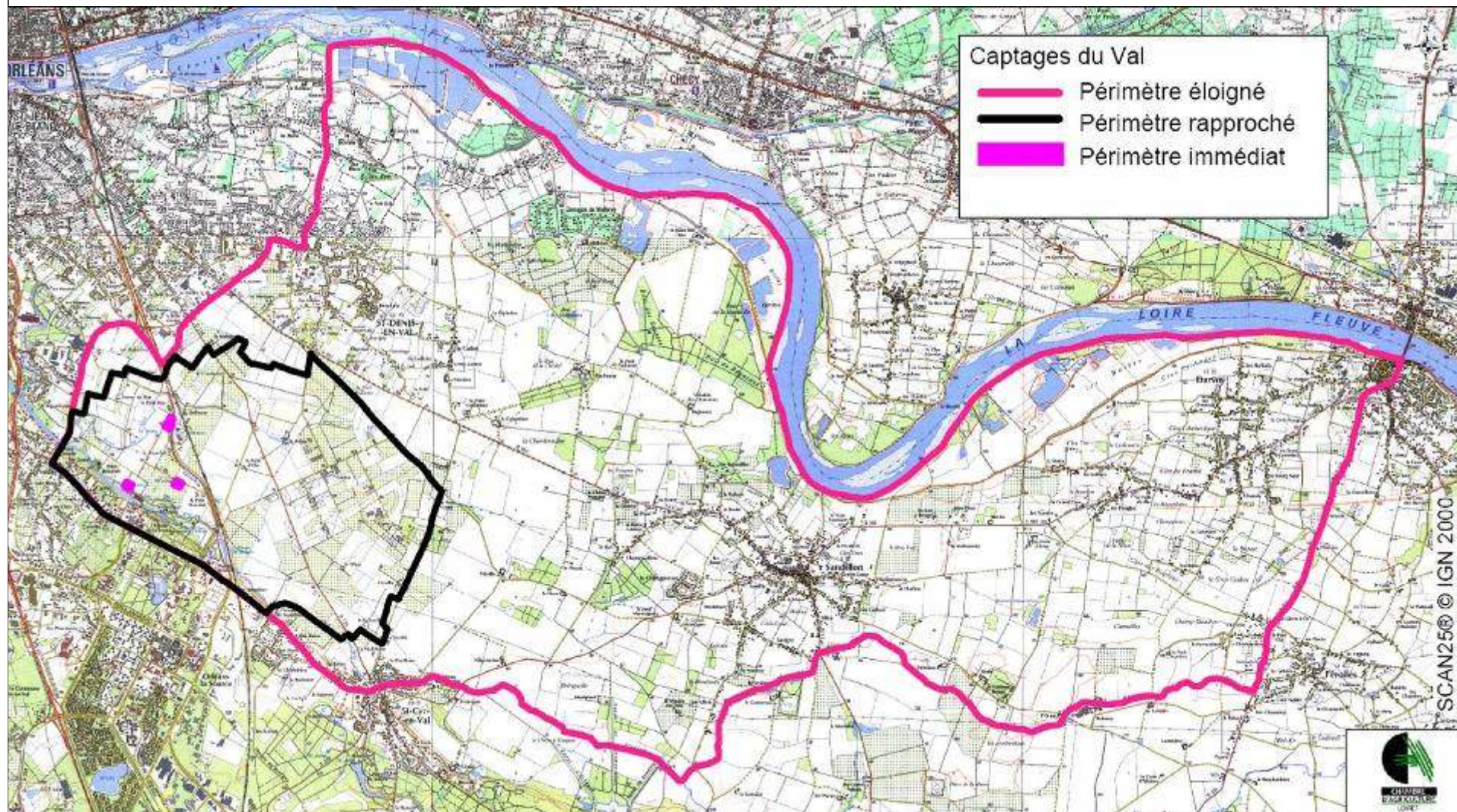
Début des années 90 : contaminations récurrentes par les produits phytosanitaires (herbicides)

Étude hydrogéologique en 1994 pour déterminer les périmètres de protection des captages

Le périmètre de protection rapprochée : 1100 ha et 900 ha de surface agricole : cultures de plein champ, pépinières, horticulture, vergers, maraîchage sous serre



Périmètres de protection des captages du Val





● Origines de l'opération

▶ Une ressource vulnérable

Préconisation de l'hydrogéologue agréé : mise en place d'un partenariat avec la profession agricole pour mettre en œuvre de bonnes pratiques destinées à réduire les risques de pollutions ponctuelles

Rapprochement de la ville d'Orléans avec la Chambre d'Agriculture et la Lyonnaise des Eaux



● Deux conventions tripartites

▶ Première convention en 1999

Signée par les 3 partenaires pour 5 ans

Démarche intégrée à la réflexion sur la mise en place du SAGE sur la rivière Loiret et aux objectifs de la charte de l'environnement de la ville d'Orléans

Embauche d'un animateur financé par les 3 partenaires, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Etat

▶ Deuxième convention en 2006

Au vu du bilan de la 1^{ère} convention et de la signature de l'arrêté de DUP, il était nécessaire de poursuivre le travail
Signature d'une 2^e convention tripartite pour 3 ans





- **La 1^{ère} convention :**
études, diagnostics, conseil

- ▶ **Inventaire des exploitations agricoles**

- 100 exploitations sur l'ensemble des périmètres, dont 48 dans le périmètre rapproché

- ▶ **Cartographies des cultures de maïs et des bandes enherbées**

- Suivi des surfaces de maïs à cause de la présence d'atrazine dans les analyses d'eau → diminution des surfaces et interdiction de l'atrazine

- Suivi de l'implantation de bandes enherbées en bordure des cours d'eau → en 2005, 8 km de linéaire enherbés sur 11.5 km dans le périmètre de protection rapprochée





- **La 1^{ère} convention :**
études, diagnostics, conseil

- ▶ **Collectes des déchets phytosanitaires**

Mise en place sur le périmètre de protection rapprochée d'un site de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires et des produits phytosanitaires non utilisables, qui peuvent être à l'origine de pollutions et ne doivent pas être brûlés, enfouis ou mis aux ordures ménagères → 3 collectes/an





- **La 1^{ère} convention :
études, diagnostics, conseil**

- ▶ **Suivi des pratiques agricoles**

- Identification des principales sources potentielles de pollution ponctuelles, sensibilisation des agriculteurs et accompagnement à la réalisation de travaux**

- Accompagnement au raisonnement des pratiques de fertilisation et traitements phytosanitaires**

- **Désherbage du maïs**

- **Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates (CIPAN)**





- **La 1^{ère} convention :**
études, diagnostics, conseil

- ▶ **Communication**

- Développement d'un dialogue partenaires/agriculteurs

- Création d'un comité de concertation

- Édition de nombreux rapports d'étude ou techniques

- Formation pour les employés communaux

- Sensibilisation du grand public



- **La 2^e convention :**

- Mise en œuvre de la DUP**

- ▶ **Diagnostics d'exploitation**

- Ils ont été conduits pour identifier les travaux à réaliser dans le cadre de la DUP avec l'aide financière d'Orléans → 55 diagnostics réalisés fin 2009, sur 57 réalisables

- ▶ **Conventions individuelles**

- Chaque bénéficiaire des aides de la Ville a signé une convention d'engagement qui comprenait le cahier des charges des travaux à réaliser et un guide des bonnes pratiques agricoles à appliquer sur son exploitation



- **La 2^e convention :**
 - Mise en œuvre de la DUP**
 - ▶ **Travaux réalisés**

Nature des travaux	Nombre de demandes	Coût total € HT	Coût moyen € HT
Comblement de forages	15 (/15)	25 850	1 665
Réhabilitation de têtes de forages	47 (/53)	84 984	1 791
Aires de stockages engrais solides	7 (/26)	25 145	3 592
Rétentions sous engrais liquides	12 (/15)	30 707	1 860
Rétentions d'huiles	13 (/21)	5 631	433
Neutralisation de cuves hydrocarbures	4 (/2)	5 990	1 498
MONTANT TOTAL		178 307	





- **La 2^e convention :**

- Mise en œuvre de la DUP**

- ▶ Travaux réalisés**

- Orléans bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau de 50 % pour tous les travaux financés**

- Il reste le problème de la gestion des déchets verts → travail sur des solutions collectives**

- D'autres équipements sont finançables : implantation haies, recyclage des solutions nutritives, irrigation localisée...**



- **La 2^e convention :**
Mise en œuvre de la DUP

- ▶ **Mais aussi**

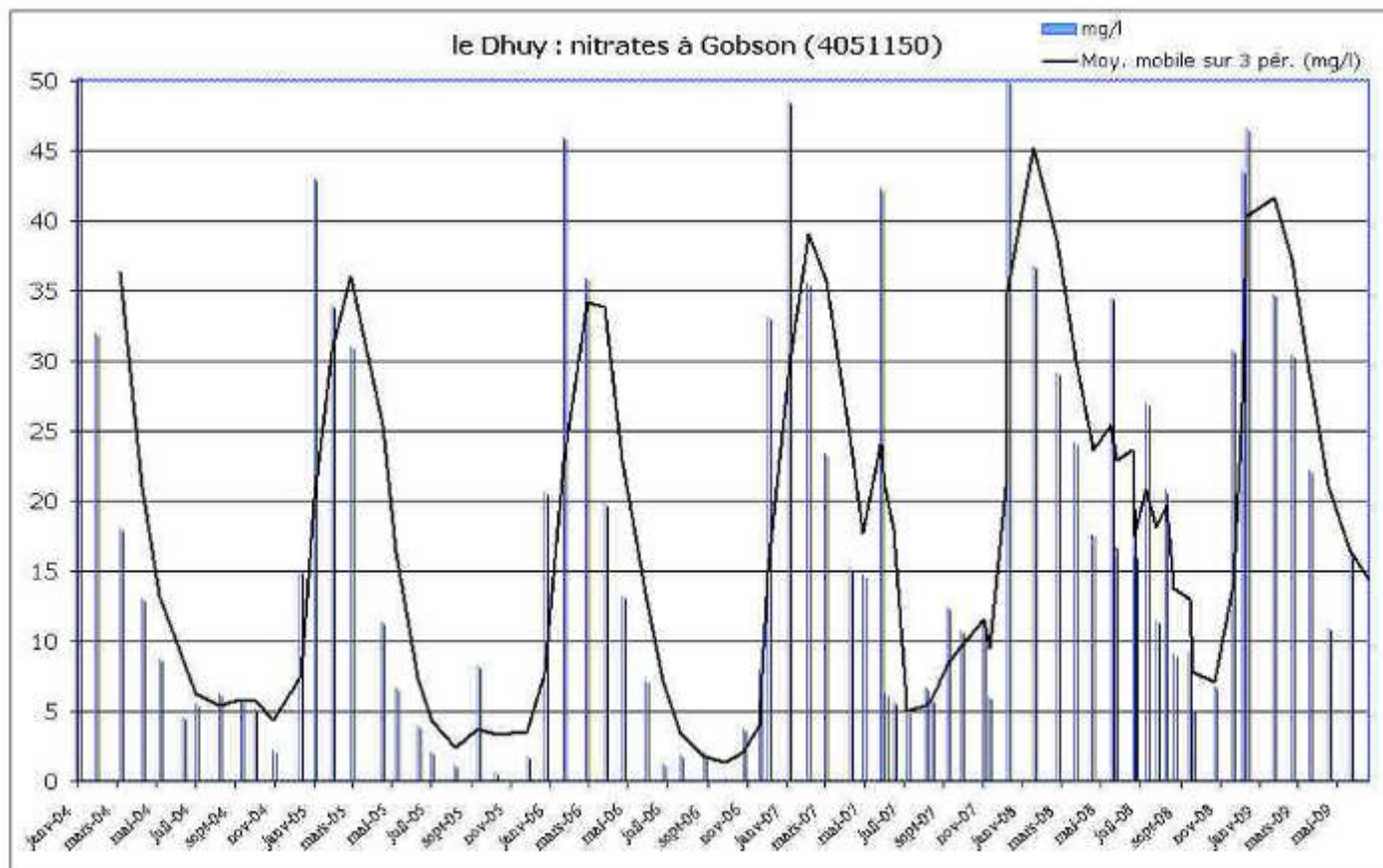
- Acquisition foncière par la Ville : 32 ha proches des captages pour l'implantation de cultures à faibles intrants**

- Poursuite des autres actions : collectes des déchets (emballages, produits interdits, plastiques), raisonnements des pratiques agricoles, communication → auprès des agriculteurs comme des acteurs non agricoles**



● **Qualité des eaux**

▶ **Nitrates**



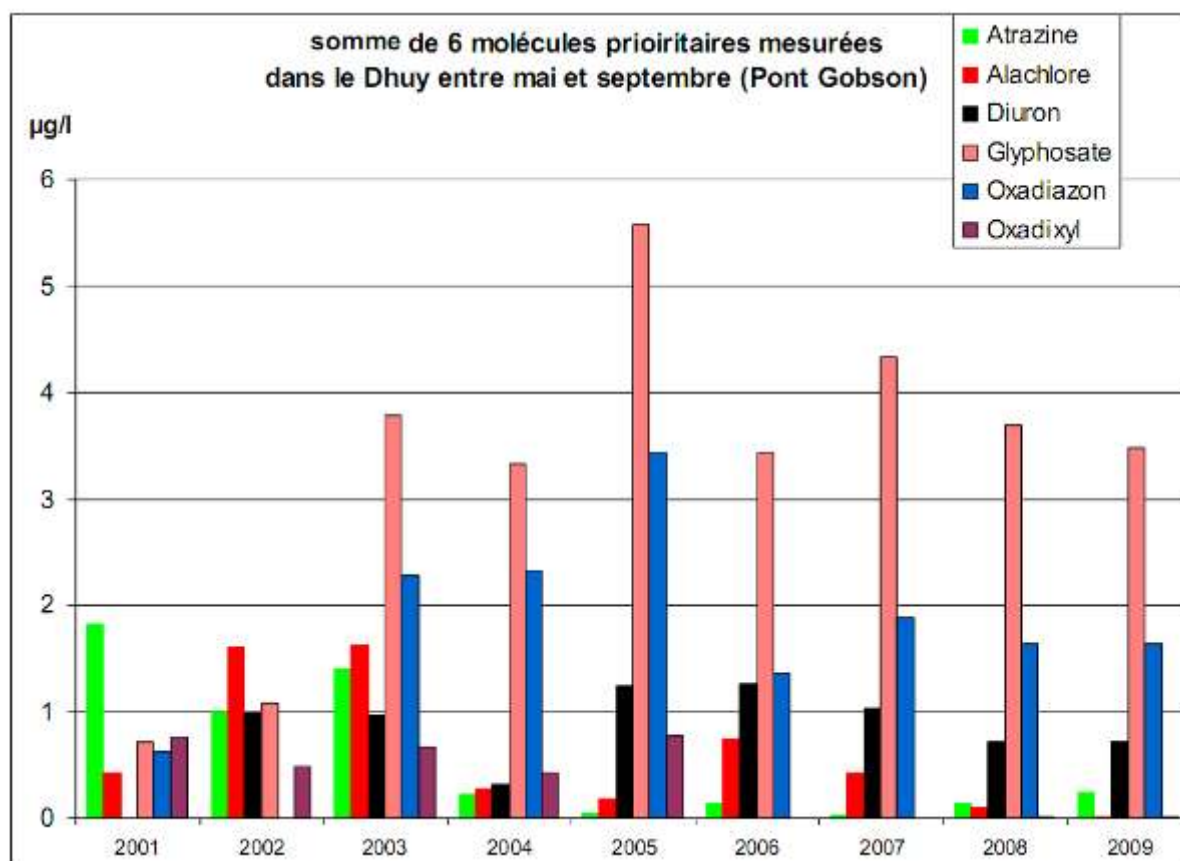
:S



● Qualité des eaux

▶ Produits phytosanitaires

Eaux
su
Eaux
ph



taires



● Bilan financier

▶ 1^{ère} convention : 295 000 € sur 5 ans

60 % pour les 3 partenaires

40 % pour Etat, Agence de l'Eau, Région

▶ 2^e convention : 150 000 € sur 3 ans

90 % pour les 3 partenaires

10 % pour Etat, Agence de l'Eau, Région, Lyonnaise des Eaux



● Bilan de 10 ans de convention

- ▶ Un partenariat qui a permis un dialogue constructif entre les 3 partenaires
 - Chacun a trouvé sa place et apporte ses compétences
 - Confiance réciproque
 - Compréhension des enjeux de chacun
 - Nombreuses rencontres au cours de l'année
 - Mise en place d'une échéance pour les objectifs fixés



- **Bilan de 10 ans de convention**

- ▶ **Un partenariat qui a permis un dialogue constructif entre agriculteurs, collectivité et gestionnaire**
 - La Ville a accompagné la Chambre sur certains diagnostics pour rencontrer les agriculteurs
 - Mise en place d'une convention agriculteur/Ville
 - Mise en place d'un comité de concertation avec les acteurs autres qu'agricoles



● Perspectives

- ▶ 1^{ère} convention signée suite à la définition des périmètres, 2^e convention suite à la signature de la DUP
- ▶ Une vigilance et une concertation à maintenir
- ▶ De nouveaux acteurs à associer
- ▶ Aujourd'hui, captages du Val = prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement



- Une 3^e convention avec pour objectifs : gestion raisonnée de la ressource et diminution des pollutions diffuses dans le périmètre de protection rapprochée
- Démarche à accorder avec un contrat territorial "Grenelle"